



REGLEMENT INTERIEUR
« BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE »
VILLE DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

La « bourse au permis de conduire » s'adresse aux jeunes féréoportains âgés de 18 à 25 ans ne disposant pas de ressources suffisantes pour financer seuls cette formation.

La ville de Saint-Fargeau-Ponthierry, apporte une aide financière à hauteur de 500 €, pour les jeunes ayant monté un dossier de demande de bourse et ayant été retenus par la commission d'attribution en fonction des places disponibles attribuées annuellement.

Le bénéficiaire s'engage en contrepartie à effectuer 35h00 de travail dans un des services de la municipalité.

Les candidats doivent avoir un projet d'insertion professionnelle pour lequel l'obtention de permis de conduire est une nécessité.

1. **LES BENEFICIAIRES :**

a) **Critères obligatoires :**

- Avoir entre 18 et 25 ans,
- être résidant de la commune,
- avoir rempli un dossier de motivation,
- avoir fourni les documents obligatoires annexes au dossier de motivation,
- S'engager et être apte à réaliser en contrepartie des heures de travail pour la collectivité,
- avoir conscience du coût global du permis de conduire,
- être étudiant, en formation professionnelle ou être inscrit à pôle emploi,
- ne pas être déjà inscrit dans une auto-école

b) **Éléments permettant l'étude du dossier de candidature :**

- Ressources financières justifiant l'opportunité d'une aide
- être dans l'obligation de devoir se déplacer en voiture,
- être bénéficiaire de l'opération « permis à un euro ».

2. **LE DOSSIER DE MOTIVATION :**

Le candidat postulant au dispositif devra présenter un dossier exposant ses motivations et ses dispositions à pouvoir offrir en contrepartie des heures de travail dans un des services de la collectivité.

a) **Documents à joindre au dossier de motivation :**

- Copie d'une pièce d'identité recto verso,
- justificatif de domicile de moins de trois mois ou attestation d'hébergement,
- attestation d'assurance en responsabilité civile,
- justificatif d'inscription à pôle emploi, contrat d'apprentissage, certificat de scolarité ou copie carte étudiante,
- avis d'imposition et justificatifs de toutes ressources,
- planning de disponibilité pour la contrepartie,
- bulletin N°3 du casier judiciaire vierge.

b) **Accompagnement :**

Un accompagnement pour élaborer le dossier est proposé par le service jeunesse :

Service Jeunesse, 3 rue de la fileuse

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tel : 01.69.68.01.38

c) **Commission d'attribution :**

Une commission d'attribution composée d'un jury est mise en place afin de retenir les bénéficiaires de l'aide au permis.

3. **LES ENGAGEMENTS :**

Pour bénéficier de ce dispositif et de l'aide financière de 500 € qui sera directement versée à l'auto-école, les jeunes devront :

- Avoir fourni un dossier de motivation ainsi que les documents y afférent,
- avoir été retenu par la commission d'attribution,
- avoir effectué 35 heures de travail au sein des services municipaux en fonction des besoins des services,
- s'être inscrit dans une des auto-écoles partenaires,
- avoir réussi l'épreuve théorique du permis de conduite (Code), si le candidat a passé l'épreuve théorique de façon autonome alors il devra effectuer au minimum 10h00 de conduite pour bénéficier de l'aide. Dans la mesure où le jeune suivra sa formation jusqu'à son terme le bénéfice de la bourse lui restera acquis.

L'aide financière sera uniquement utilisée dans le cadre des prestations suivantes :

- heures de conduites,
- présentations aux épreuves de conduite.

4. **LA CONTREPARTIE :**

Le temps de travail de 35heures sera réparti en fonction des disponibilités des candidats et selon les possibilités d'accueil et les besoins des services municipaux :

Exemples :

- travail 1 semaine durant les vacances scolaires
- travail les lundis / mardis / jeudis / vendredis = 2h00 par jour sur 17.5 jours
- travail les mercredis et samedis = 3h00 par jour sur 6 semaines

***Un emploi du temps adapté sera mis en place avec chaque bénéficiaire,
la répartition du temps de travail se fera donc au cas par cas.***